L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 JUILLET 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 23 JUILLET.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.

POUR VICE PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS

Pour président et pour vice-président:

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard; (substitut, J. B. WILKINSON Jr., de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans. (substitut, CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension; (substitut, FERGUS GARDERE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Féliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St Martin. (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

LA CONVENTION.

Nos lecteurs savent déjà qu'une double proposition a été faite dernièrement à la Convention, l'une tendant à interdire à peu près complètement l'émancipation des esclaves, rendue cependant si difficile par une loi récente de la Législature, et l'autre à enlever aux personnes de couleur libres la faculté de posséder et à hériter. Ces deux propositions ont été référées à l'examen du comité des dispositions générales, lequel a fait son rapport ces jours derniers par l'organe de M. Roman. Ce rapport, nous sommes heureux de le dire, conclue à la non discussion des deux propositions. Il n'en sera donc pas plus question que si elles n'avaient jamais été présentées. Nous croyons devoir ajouter qu'elles n'émanent point de la délégation d'Orléans mais d'un délégué d'Ouest Bâton Rouge.

M. Benjamin a proposé mercredi de limiter la juridiction d'appel et de cassation de la Cour Suprême en matière civile aux jugements rendus par les tribunaux inférieurs sans l'intervention du jury. Dans ces cas, la Cour Suprême peut évidemment casser le jugement et en rendre un autre. Mais quand un jugement est basé sur le verdict d'un jury, la Cour d'appel ne pourra se prononcer que sur les points de droit et ordonner purement et simplement une nouvelle audition de cause. Cette proposition de M. Benjamin a été accueillie favorablement, et, si nous ne nous trompons, adoptée.

La majorité du comité du département législatif a fait son rapport sur l'importante question de la représentation. La minorité s'est divisée et présentera, nous assure-t-on, un ou deux contre-rapports. Le rapport de la majorité nous a été transmis, et il paraît à peu près certain qu'il sera adopté avec de légers amendements ou même sans modification aucune.

Ce n'est pas chose facile dans une assemblée constituante d'établir la base de la représentation. La justice et l'équité se trouvent invariablement aux prises avec la rivalité et l'esprit de domination. Aussi ne serions-nous pas étonnés que la discussion, jusqu'à présent si calme, prît une tournure orageuse. Les campagnes sont jalouses de la puissance croissante de la métropole et ne seraient pas fâchées de l'amoindrir au sein de la législature. Pour arriver à ce résultat il n'y a qu'un moyen, réduire le nombre de représentants que la Nlle-Orléans possède à la Chambre et au Sénat. Plusieurs systèmes ont été pendant quelque temps en présence: notre correspondance, on se le rappelle, en a fait mention et nous a révélé les petits complots qui se tramaient dans l'ombre contre la Ville. Mais nos délégués ont pris une attitude qui a donné à réfléchir à nos adversaires, et enfin, après mûre délibération, on a arrêté de part et d'autre un moyen terme, ou, comme on dit aujourd'hui, un compromis qui tient le milieu entre les prétentions des uns et des autres. La population totale, comprenant indistinctement les blancs et les noirs, a été prise pour base de la répartition de la représentation. C'est-à-dire que les paroisses possédant beaucoup d'esclaves, auront tout à gagner, tandis qu'à la Nlle-Orléans, où la population blanche excède de beaucoup la population noire, l'état des choses actuel ne sera guère modifié.

Nos délégués ont cédé sur un autre point. Le rapport déclare, d'après la présente Constitution, qu'aucune paroisse n'aura dans le Sénat plus d'un huitième du nombre total des membres. Or, le Sénat se composant de trente deux membres, la Nlle-Orléans, quelle que soit sa population, ne pourra jamais y avoir plus de quatre membres.

Grâce à cette double concession, la Nouvelle-Orléans conserve sa représentation intacte à la Chambre. C'est quelque chose.

Les articles référés au comité étaient le 8e, le 15e et le 16e de la présente Constitution, ces deux derniers ont été reproduits sans modification. Ils sont ainsi conçus:

Art. 15.—La Législature, chaque fois qu'elle répartira la représentation dans la Chambre des Représentans, divisera le Sénat en districts sénatoriaux. [illegible] parties de l'Etat [illegible] aucun district sénatorial, dans la paroisse d'Orléans exceptée, [illegible] cette partie soit annexée au district sénatorial dont il [illegible] il sera [illegible] lors de la formation, ou à tout autre district contigu, à la discrétion de la Législature; mais elle ne sera point annexée à plus d'un district. Les sénateurs seront au nombre de trente-deux, et ils seront répartis entre les districts sénatoriaux d'après la population totale contenue dans les divers districts. Bien entendu que nulle paroisse n'aura droit à plus d'un huitième du nombre entier des sénateurs.

Art. 16.—Dans toutes les répartitions du Sénat, la population de la ville de la Nouvelle-Orléans sera déduite de la population de tout l'Etat; le restant de la population sera divisé par le nombre 28, et le résultat produit par cette division sera le chiffre de proportion donnant à un district droit à un sénateur. Les paroisses, soit seules, soit réunies, mais contiguës, seront formées en districts ayant une population la plus rapprochée qu'il sera possible du nombre donnant à un district droit à un sénateur; et si dans la répartition à faire il se trouve une paroisse ou un district dont la population soit plus forte ou plus faible d'un cinquième que le chiffre de proportion, alors il pourra être formé un district n'ayant pas plus de deux sénateurs et non autrement.—Aucune répartition nouvelle n'aura pour effet d'abréger la durée des fonctions d'un sénateur déjà élu à l'époque où la répartition sera faite.—Lorsque le dénombrement aura été fait conformément aux dispositions de l'article huit, et que l'Assemblée générale se sera réunie, la Législature ne pourra passer aucune loi pour une répartition n'aura pas été faite par les deux chambres de l'Assemblée générale.

Voici maintenant l'article 8 de la présente Constitution:

Art. 8.—La représentation dans la Chambre des représentans sera égale et uniforme, et sera réglée et déterminée par le nombre des électeurs ayant qualité pour voter. Chaque paroisse aura au moins un représentant; il ne sera créé aucune nouvelle paroisse avec un territoire de moins de six cent vingt cinq milles carrés, ni avec un nombre d'électeurs moindre que le nombre entier donnant droit à un représentant, ni lorsque la création d'une telle nouvelle paroisse réduirait toute autre paroisse à une moindre étendue de territoire et à un nombre moindre d'électeurs. Le premier dénombrement à faire par les autorités de l'Etat, en vertu de cette constitution, sera fait en l'année 1847, le second en l'année 1855, et les dénombrements subséquents seront faits tous les dix ans par la suite, en la manière qui sera prescrite par la loi, à l'effet de déterminer la population totale et le nombre des électeurs ayant qualité pour voter dans chaque paroisse ou dans chaque district électoral. A la première session régulière de la législature, après que chaque dénombrement aura été fait, la législature répartira la représentation parmi les diverses paroisses et districts électoraux sur la base des électeurs ayant qualité pour voter, comme il est dit ci-dessus. Un nombre représentatif étant fixé, chaque paroisse ou district électoral aura le nombre de représentants auquel le nombre total des électeurs lui donnera droit, et un représentant additionnel pour toute fraction excédant la moitié du nombre représentatif. Le nombre des représentans ne sera jamais au-dessus de cent, ni au-dessous de soixante-dix.

La portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive gauche du Mississipi sera divisée en neuf districts représentatifs, comme suit, savoir:

1o—Le premier district s'étendra de la ligne de la paroisse Jefferson au milieu des rues Benjamin, Ecole et Thalie.

2o—Le second district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans, de là suivant le dit canal jusqu'au lac.

3o—Le troisième district comprendra le restant de la seconde municipalité.

4o—Le quatrième district s'étendra du milieu de [illegible] au milieu de la rue St-Louis, jusqu'au [illegible], de là, en suivant ce chemin, il [illegible] jusqu'au [illegible] la Nouvelle-Orléans.

5o—Le cinquième district [illegible] des dernières limites mentionnées au milieu de la rue Saint-Philippe, de là, suivant la rue [illegible] jusqu'au bayou Saint-Jean; de là, suivant le bayou du dit bayou jusqu'au [illegible] de la Métairie, de là, suivant [illegible] jusqu'à la rue Saint-Louis.

6o—Le sixième district comprendra le restant de la première municipalité.

7o—Le septième district s'étendra du milieu de la rue de l'Esplanade au milieu de la rue des Champs-Elysées.

8o—Le huitième district s'étendra du milieu de la rue des Champs-Elysées au milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue de Lafayette.

9o—Le neuvième district s'étendra du milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue de Lafayette aux limites inférieures de la paroisse.

Cet article a été amendé comme suit:

Art. 8.—La représentation dans la Chambre des représentans sera égale et uniforme. [illegible] sur la population [illegible] de l'Etat. Chaque paroisse [illegible] un représentant. Aucune nouvelle paroisse ne sera créée avec un territoire moindre de [illegible] milles carrés et une population [illegible] qui donne droit à un représentant. Il ne sera pas [illegible] lorsque par là [illegible] de territoire [illegible] de population fixée ci-dessus.

Le premier dénombrement de la population qui se fera par les autorités de l'Etat sous l'empire de cette Constitution, aura lieu dans l'année 1854, le second dans l'année 1856 et le troisième dans l'année 1865. Après cette dernière période, l'Assemblée-Générale indiquera la manière dont doit s'opérer le recensement pourvu qu'il s'accomplisse une fois au moins tous les dix ans, de façon à constater le chiffre de la population totale dans chaque paroisse et dans chaque district électoral.

A la première session régulière de la législature qui suivra chaque recensement, les chambres détermineront la représentation des différentes paroisses et des districts électoraux sur la base de la population totale, comme ci-dessus. Un diviseur sera adopté, et chaque paroisse comme chaque district électoral aura le nombre de représentans auquel lui donnera droit sa population totale, ainsi qu'un représentant additionnel pour toute fraction de population excédant la moitié du diviseur. Le nombre des Représentants ne dépassera pas cent et ne sera pas moindre de soixante-dix.

Jusqu'à ce qu'une répartition soit déterminée et que les élections y soient soumises conformément au premier recensement qui doit s'exécuter en vertu de cet article, la représentation au Sénat et à la Chambre restera telle qu'elle est maintenant fixée par la loi.

Les limites de la paroisse d'Orléans sont agrandies de manière à comprendre toute la présente ville de la Nouvelle-Orléans et cette partie de la paroisse Jefferson connue autrefois sous le nom de ville de Lafayette.

Toute cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive gauche du Mississipi sera divisée par la législature en districts représentatifs dont le nombre ne devra pas excéder dix, et jusqu'à ce qu'une nouvelle répartition ait lieu d'après le premier recensement qui s'exécutera sous l'empire de cette Constitution, cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans comprise dans les anciennes limites de la ville de Lafayette sera annexée au premier district représentatif et en fera partie, et les autres districts représentatifs resteront ce qu'ils sont maintenant.

P. S. Le télégraphe nous apprend que l'article proposé par M. Benjamin et dont nous parlons plus haut a été adopté dans la séance de mercredi par 56 voix contre 42, après deux heures et demie de discussion. Hier cependant, le vote a été reconsidéré, et l'article déposé sur le bureau par 58 voix contre 34.

L'article relatif à l'organisation de la Cour Suprême a été adopté hier tel que l'avait rapporté le comité judiciaire.

M. PIERCE.

Les discours prononcés au mois de janvier dans le New Hampshire par M. Pierce portent un coup fatal à sa popularité dans le Sud. Les citoyens de cette partie de l'Union croyaient jusqu'à présent—et nous partagions nous-mêmes cette illusion—à l'orthodoxie du candidat, mais depuis que le voile qui cachait les actes passés de M. Pierce a été soulevé, la froideur a succédé au premier semblant d'enthousiasme, et la défiance à la sécurité. Ce revirement s'est déjà manifesté dans plusieurs Etats, et nous nous attendons à nombre de défections dans le camp locofoco. La presse qui reflète l'opinion indique déjà cette tendance, fort naturelle d'ailleurs. Voici ce que nous lisons dans un journal de Richmond:

"Nous avons exprimé il y a quelque temps l'opinion que les *free soilers* et leur chef Martin Van Buren, comprenaient parfaitement le général Pierce. Les révélations que nous publions aujourd'hui (c'est-à-dire les discours prononcés au New Hampshire par M. Pierce) répandent à flots la lumière sur ce sujet. Nous comprenons maintenant pourquoi Van Buren et l'*Evening Post*, et Chase, et Hallett, et Rantoul, et Dix, et Cleaveland, et tous les autres chefs *free soilers*, se sont déclarés si promptement en faveur de M. Pierce. *Ils connaissaient leur homme.* Ils savaient que ses opinions relativement à ce droit supérieur à la loi étaient assez fanatiques pour satisfaire les abolitionistes les plus exaltés. Ils savaient, pour nous servir du propre langage de M. Pierce, que son cœur se révoltait à la vue d'un être humain réduit à l'esclavage, et qu'il ABHORRAIT la loi sur les esclaves fugitifs. C'étaient là des raisons suffisantes pour valoir à M. Pierce leur appui. Aujourd'hui que ces choses sont connues, tout le mystère s'est évanoui. Les *free soilers* en soutenant M. Pierce soutiennent un des leurs."

Dr LABATUT.—Cet honorable médecin, victime des derniers troubles civils de la France, a quitté la Nouvelle-Orléans et est allé s'établir d'une manière définitive à la Pointe à la Hache. Nous prendrons la liberté de le recommander vivement aux habitans des paroisses St-Bernard et Plaquemines. Comme médecin, le Dr. Labatut a depuis long-temps fait ses preuves et conquis une place éminente parmi ses confrères; comme homme, il possède cette intégrité de caractère et cette sincérité de convictions qui trouvent leur récompense dans l'estime et la confiance publique, mais qui l'ont conduit à l'exil.

Steamers de la Malle-Poste.

Les steamers de l'Océan qui portent la malle des Etats-Unis sont au nombre de trente. Le *Philadelphia Enquirer* en publie la liste; la voici avec le tonnage de chaque vapeur et la date de l'enregistrement à la douane:

NOMS.	ENREGISTRÉS.	TONNAGE.
Atlantic,	26 avril 1850	2,845,66
Pacific,	24 mai 1850	2,707,10
Arctic,	29 oct. 1850	2,856,75
Baltic,	15 nov. 1850	2,723,08
Franklin,	3 oct. 1850	2,183,89
Humboldt,	9 mai 1851	2,185,05
Hermann,	15 mars 1848	1,734,45
Washington,	20 mai 1847	1,640,74
Golden Gate,	1 août 1851	2,067,35
Tennessee,	20 mars 1849	1,275,01
California,	5 oct. 1848	1,057,64
Oregon,	27 nov. 1848	1,099,09
Panama,	22 nov. 1848	1,087,31
Northerner,	26 févr. 1849	1,012,93
Georgia,	26 janv. 1850	2,727,42
Ohio,	19 sept. 1849	2,432,23
Illinois,	26 août 1851	2,124,65
Falcon,	— 1848	891,18
Florida,	1 déc. 1850	1,261,18
Alabama,	11 janv. 1851	1,261,18
Union,	7 mars 1851	1,300,50
Marion,	12 mai 1851	900,82
Southerner,	12 sept. 1846	785,77
Crescent City,	— avril 1851	1,291,00
El Dorado,	— avril 1851	1,049,88
Empire City,	— mai 1851	1,751,21
Cherokee,	— mai 1851	1,244,29
Philadelphia,	— oct. 1851	1,238,10
Columbia,	— oct. 1850	778,00
Isabel,	— oct. 1848	1,115,00

Les steamers de la ligne Collins ont coûté 2,944,142 76, au moment d'être lancés; c'est une moyenne de $736,035 67 pour chacun de ces magnifiques navires.

Les vapeurs de la ligne de Law, au nombre de neuf, ont coûté $2,606,440 45. Ce total est subdivisé comme suit:

Falcon	$203,465 11
Ohio	461,187 67
Georgia	464,487 67
Crescent City	206,250 00
El Dorado	154,000 00
Empire City	247,500 00
Cherokee	220,000 00
Illinois	440,090 00
Philadelphia	206,250 00
Coût total	$2,606,440 45

Ces steamers font le service entre New-York et Navy-Bay, en touchant à la Nouvelle-Orléans et à la Havane. Dans les six mois qui se sont terminés le 1er mars de cette année, les recettes de la compagnie se sont élevées à $836,879 71 c. contre $716,326 85 de dépenses, ce qui donne un excédant de recettes de $90,552 86. Le gouvernement paie à ces steamers une subvention annuelle de $290,000. Il y a d'autres steamers dans l'océan Pacifique pour faire le service entre Panama et San Francisco, mais cette branche a été cédée à une compagnie distincte. Ces vapeurs sont au nombre de six et reçoivent du gouvernement une subvention annuelle de $348,250. Voici ce qu'ils ont coûté:

California	$240,953 00
Oregon	208,631 00
Panama	225,707 00
Tennessee	279,933 00
Columbia	162,920 00
Golden Gate	467,525 00

Vient ensuite la ligne entre New-York et Brême. Elle se compose de deux steamers, le *Washington* et le *Hermann*. Le premier de ces navires a coûté $317,082 29; le second $324,109 87. Le gouvernement leur paie une subvention annuelle de $100,000.

La ligne entre New-York et le Havre ne comprend également que deux bateaux, le *Franklin*, qui a coûté $480,000, et le *Humboldt*, qui en a coûté 507,000. Ils reçoivent par an une subvention de $150,000.

MEXIQUE.

Nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au 2 courant. Le *Monitor Republicano* défend vivement le gouvernement contre les imputations dirigées contre lui par les feuilles de l'opposition. Il s'applique à démontrer que la conduite du président et du cabinet dans l'affaire de l'isthme de Tehuantepec a été telle que le commandaient les véritables intérêts du pays et le sentiment de la nationalité mexicaine. Le gouvernement a déclaré nul le transfert de la concession Garay; c'était son droit et son devoir; mais comme il n'entend s'opposer systématiquement à aucune amélioration utile, il a déféré, par l'organe du Congrès, qu'il accepterait les offres qui lui seraient soumises, de quelque part qu'elles viennent, pour la canalisation de l'isthme de Tehuantepec ou la création d'un chemin de fer. Aucune puissance n'a été exclue. Toutes seront admises sur le même pied; mais à égales conditions, la préférence sera donnée aux Mexicains. Le *Monitor Republicano* termine en louant la réserve dont a fait preuve le président Arista et le sentiment de justice dont il s'est montré animé, dès l'ouverture des négociations.

M. [illegible] a proposé au cabinet de convoquer extraordinairement le Congrès pour le 15 août. Le Conseil n'a pas encore statué définitivement sur cette proposition.

La Législature de l'Etat de Guerrero s'est réunie en session extraordinaire le 11 de mois dernier.

Le bruit courait que Robelledo et [illegible] avaient lancé un pronunciamiento à [illegible]. Ce mouvement paraît assez insignifiant; [illegible] d'hommes ont reçu l'ordre de marcher contre les rebelles.

Les Indiens continuent d'envahir les frontières du Mexique.

Durango a été divisé en trois districts militaires. Le premier est celui de Durango; le second est celui de [illegible]; et le troisième celui de Los [illegible].

Chronique Locale.

Patrick O'Connor, qui a été arrêté il y a quelques jours avec un paquet de linge sous le bras, a été examiné hier devant le recorder Winter, et envoyé devant la 1re Cour de District. Il a été prouvé qu'il était employé en qualité de tailleur dans une boutique à l'encoignure Suzette et Tchoupitoulas, et que dimanche dernier il s'était évadé en emportant les effets qui ont plus tard été trouvés en sa possession et $285 en argent.

Une affaire d'une nature sérieuse a eu lieu mercredi soir, dans un café de la rue Commune. Nous publions l'affidavit tel qu'il a été fait devant le recorder Winter:

Michael Estelle après avoir été assermenté, dépose que la nuit dernière entre 10 et 11 heures, dans ce que la nuit dernière, ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans le café de John McDonnell, encoignure Commune et Wells, les nommés Weymouth et Robert Green, Thomas Cunningham, John Moran, John Duffy et George Thompson sont entrés dans le dit café et se disputant. Plusieurs personnes se trouvaient alors dans l'établissement. Cunningham tenait à la main un petit canif à manche blanc. George Thompson fit sortir Cunningham dans le passage, ils rentrèrent peu d'instants après. Green s'approchant alors de Cunningham le frappa avec une logre de canne; alors les amis de Cunningham, Thompson, Moran et Duffy, se précipitèrent sur Green et Weymouth qu'ils terrassèrent. Les lumières furent immédiatement éteintes. Dans l'obscurité les verres et les bouteilles furent jetés dans toutes les directions. Green se précipita dans la cour où se trouvait un nègre qui avait de la lumière. Cunningham l'y poursuivit et lui porta plusieurs coups dans le côté gauche. Green se mit à crier: "pour Dieu, ne me tirez pas." La salle fut de nouveau allumée. Avant cela, et pendant que les lumières étaient éteintes, Thompson saisit le bras du témoin et lui demanda qui il était, sur sa réponse qu'il était le garçon de buvette, il le lâcha. Le témoin n'a jamais quitté la place qu'il occupait derrière la buvette et c'est cependant trouvé tout ensanglanté particulièrement au bras ou Thompson le tenait. En conséquence, le plaignant accuse les dits Cunningham, Moran, Duffy et Thompson, d'assaut et batterie avec intention de tuer.

Tous les accusés ont été arrêtés. Ils ont comparu hier devant le recorder Winter qui les a envoyés en prison en attendant le résultat des blessures de Weymouth et de Green. Le bruit courait hier soir que M. Green était mort et que Weymouth ne passerait pas la nuit. D'après ce que nous avons appris, cette querelle est survenue à la suite d'une vive discussion sur le mérite des candidats à la présidence. On nous assure que les esprits étaient en outre excités par de trop fréquentes libations.

Après un long examen hier devant le recorder Winter, le Dr. Georges M. Saunders a été envoyé devant la 1re cour de district, pour répondre à une accusation de parjure, portée contre lui par M. Charles Stevenson.

Enquête.—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps de Walter Kirkley trouvé mort dans une maison de la rue Girod. Verdict: mort d'épilepsie.

Aucune affaire digne d'intérêt n'a été appelée hier devant le recorder Génois.

FEUILLETON.

LA CENTIÈME REPRESENTATION DE MERCADET.

On donnait, l'autre soir, au théâtre du Gymnase dramatique, la centième représentation de *Mercadet-le-Faiseur*, cette œuvre posthume de M. de Balzac, dont l'apparition, on s'en souvient, excita à un si haut point la curiosité parisienne. Sans nous être rien dit, sans rendez-vous pris à l'avance, et très certains d'ailleurs de nous y rencontrer, nous nous trouvâmes, ce soir-là, une douzaine d'amis, passionnés admirateurs de ce mort illustre, mêlés à la queue dont les tronçons serpentaient, dès six heures, sur le boulevard Bonne-Nouvelle. Nous avions tous assisté, il y a dix mois, à la première représentation de l'ouvrage, et nous accourions pieusement à ce jubilé de la gloire et du génie, comme nous sommes allés l'an passé et comme nous irons chaque année, le 18 août, déposer des couronnes d'immortelles sur la tombe *provisoire* de ce grand écrivain.

M. de Balzac n'était point de ces hommes qu'on aime à demi. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher et de le connaître conservent avec une sorte de religion le culte de sa mémoire dans la meilleure place de leurs souvenirs et de leur cœur. Cette vie pleine de luttes sans cesse renouvelées, ce combat de toutes les heures, sans trêve, ni merci, resument d'une façon si complète l'existence des lettres au XIXe siècle, qu'il est impossible de ne pas voir dans cette grande et douloureuse figure la personnification d'une classe entière d'individus. C'est pourquoi Dieu, qui est souverainement juste, lui fera dans l'avenir une part de gloire d'autant plus large et d'autant plus incontestée, que sa vie a été plus tourmentée et plus amère. C'est pourquoi à nous qui lui appartiennent, à nous qui sommes les humbles sacristains d'un temple dont il fut, lui, le pontife radieux, de veiller à ce que ses autels soient toujours ornés de fleurs nouvelles, et à ce que l'encens brûle incessamment dans les cassolettes.—Que ces cassolettes soient d'or ou de cuivre, le métal ne fait rien à l'affaire.—Si l'encens est pur, la condition essentielle n'est-elle pas remplie?

Lorsque nous entrâmes dans la salle, elle était comble, à l'exception des avant-scènes, de plusieurs loges de face et d'une certaine quantité de fauteuils d'orchestre loués d'avance et restés vides. Le hasard nous plaça à côté d'un homme de quarante-cinq ans, d'un très grand air, habillé avec la plus exquise élégance, et de qui la boutonnière était fleurie d'une rosette ou se fondaient, dans un pêle-mêle harmonieux, tous les ordres de l'Europe et toutes les nuances de l'arc-en-ciel. On eût dit une de ces fleurs impossibles et charmantes que Dieu invente dans ses jours de soleil et de belle humeur pour le plus grand désespoir des horticulteurs et pour la plus grande honte des jardiniers. Mon voisin paraissait l'*Entr'acte* d'un œil distrait, et je me complus à étudier cette tête fine et distinguée, me demandant si je n'avais pas eu déjà la bonne fortune de la rencontrer quelque part, et cherchant à mettre un nom sur sa figure. Quand il eut terminé sa lecture, il se leva, tourna le dos à la scène, tira de sa poche un binocle enveloppé dans un étui de cuir de Russie et se mit à lorgner la salle. Sur les flancs de l'étui qu'il déposa sur le velours de son fauteuil, un E et un R, surmontés d'une couronne de comte, étaient gravés en lettres d'or. A chaque instant mon voisin souriait et saluait de la main. Machinalement, mon regard suivit la direction de son regard et je ne fus pas peu surpris en constatant que saluts et sourires s'adressaient exclusivement aux loges inoccupées. Lorsqu'il eut terminé la revue des loges, il tourna l'orchestre; et cet étrange phénomène se renouvela. Son binocle, qui courait de stalles en stalles, ne s'arrêtait que sur les stalles vides; alors il inclinait légèrement la tête ou faisait un signe imperceptible du bout de ses doigts finement gantés.

—C'est un fou! pensai-je, dominé par cet orgueil détestable qui nous porte à considérer comme insensés tous ceux dont les actions ou les discours nous sont inintelligibles et à taxer de folies les choses dont le sens réel nous échappe.

Comme s'il eût voulu m'ôter jusqu'au moindre doute à cet égard, mon voisin se pencha vers le fauteuil placé à sa gauche et parut échanger quelques paroles avec un spectateur imaginaire. Ce fauteuil était de ceux qu'on avait retenus dans la journée; un carton fixé au dossier indiquait que la place était louée, et sans doute le locataire, encore absent, ne se préoccupait que de la grande pièce. J'ai oublié de dire que le spectacle commençait par un vaudeville du répertoire.

En ce moment, un de mes amis entra à l'orchestre, passa devant moi, serra la main que je lui tendis et me salua par mon nom. Mon voisin se retourna aussitôt et me considéra quelques instans avec assez d'attention.

—Parbleu! mon cher compatriote,—car vous êtes de la Charente, je crois,—je suis ravi de vous voir, me dit-il après un court silence.

—A qui ai-je l'honneur de parler? demandai-je surpris au plus haut point.

L'inconnu fouilla dans sa poche et me tendit sa carte le plus galamment du monde. L'étonnement faillit m'arracher un cri. Dieu merci, il expira dans mon gosier. Sur cette carte je lus ces mots:

LE COMTE EUGÈNE RASTIGNAC.

—M. de Rastignac? répétai-je d'une voix incrédule.

—En personne.

—Celui qui est né à Ruffec?

—Précisément.

—Le cousin de Mme de Bauséant?

—Lui-même.

—C'est vous qui avez vécu dans la pension bourgeoise de Mme Vauquer, née de Conflans?

—Juste.

—Qui avez connu le père Goriot et Vautrin?

—Sans doute.

—Ainsi vous existez? lui demandai-je assez bêtement.

M. de Rastignac se prit à sourire.

—Trouvez-vous donc que j'aie l'apparence d'un fantôme? dit-il en frisant sa moustache.

—Monsieur, hasardai-je, que M. de Balzac vous ait emprunté votre personnalité, qu'il en ait tiré parti dans l'édification de son œuvre immense, je le comprends à merveille; mais qu'il vous ait pris votre nom! voilà ce que je ne saurais croire.

—Je l'avais autorisé, reprit M. de Rastignac.

—Vous?

—Non seulement moi, mais aussi mes amis. Nous l'avions tous autorisé.

—Tous, dites-vous?

—Certes.

—De qui parlez-vous?

—De ceux qui sont dans cette salle et que je viens de saluer.

—Où donc sont-ils?

—C'est juste; vous ne pouvez les voir.

—M. de Rastignac toucha légèrement mon front avec l'index de sa main droite. Si légère qu'eût été l'imposition de son doigt sur mon épiderme, je ressentis une secousse électrique des plus vives; et il me sembla que je venais de subir une opération comparable à celle de la cataracte.

—Regardez à présent, me dit M. de Rastignac.

D'un geste, il m'indiqua les loges et les stalles que j'avais crues vides. Elles étaient occupées par des messieurs et par des dames causant et riant ensemble, comme des ombres, assurément, eussent été incapables de le faire.

—Ils y sont presque tous, me dit l'ancien pensionnaire de la maison Vauquer. Les principaux personnages de la *Comédie humaine* ont fait comme vous; ils sont venus saluer la centième représentation de *Mercadet*, et ils applaudiront si fort, si fort, que le bruit de leurs bravos réjouira Balzac dans sa tombe.

J'étais abasourdi.

—Est-ce que je rêve? Deviens-je fou? me demandai-je à moi-même.

—Vous êtes sceptique, mon cher compatriote, continua M. de Rastignac: il vous faut des preuves; en voici qui vous satisferont, j'imagine, quelque Saint Thomas que vous puissiez être.

Et se penchant un peu en arrière, il interpella un spectateur.

—Nathan? dit-il.

—Cher comte?

—Où et quand votre prochain drame?

—Je finis la pièce d'ouverture pour l'Ambigu-Comique.

—M'enverrez-vous une loge?

—Vous êtes déjà inscrit.

—Du Bruel?

—Plaît-il?

—Vous devenez bien paresseux depuis que vous êtes de l'Académie.

—Moi? J'ai cinq actes en répétition au Vaudeville et deux actes aux Variétés.

—A la bonne heure! Je n'aperçois pas votre femme?

—Tullia? Elle est dans la troisième loge...

—Soulas?

—Avec la Palférine.

—Charles, est-il vrai que ce pauvre Vidame de Pamiers soit au plus bas?

—Il est mort aujourd'hui, à cinq heures.

—Comment! le docteur Bianchon vous a soigné, [illegible] ...

—Vous [illegible] je ne suis pour rien dans l'affaire. Il est mort de ses quatre-vingt-dix-sept années!

—Bixiou, vos dernières caricatures ne valent pas le diable.

—Parbleu! je voudrais bien vous y voir, vous, avec la censure!

—Bonjour, Léon de Lora, bonjour Stidmann, votre exposition est superbe, mes enfans! vous êtes les princes du Musée. Dites-donc, Stidmann, Pradier vient de mourir.... Voilà une belle place à prendre.

—Hélas! cher comte, il y a des hommes qu'on ne remplace pas!

Toutes ces questions et toutes ces réponses bondirent comme les volans que deux joueurs habiles s'envoient et se renvoient dans une partie de raquettes bien menée.

M. de Rastignac se tourna de mon côté.

—Etes-vous toujours aussi incrédule? me demanda-t-il avec un fin sourire.

—Moi, Monsieur! Dieu me garde de douter de votre parole!

La vérité est que je ne savais ni que croire, ni que penser.

A mesure que mon célèbre compatriote les interpellait ainsi, d'un œil avide je contemplais tous ces hommes dont les noms sont devenus, grâce à M. de Balzac, bien plus que par leurs travaux, populaires dans toute l'Europe civilisée. A l'exception de Bixiou, maigre, assez piètrement vêtu, et point décoré, les autres m'apparurent cossus, décorés et dans l'état de santé le plus florissant. Mme Tullia du Bruel, encore fort appétissante, portait, non sans grâce, cet embonpoint aimable qui envahit les danseuses lorsqu'elles font succéder, sans transition, les douceurs du *far niente* aux incessantes tortures de leur rude métier. La Palférine, accoudé familièrement sur le dossier de sa chaise, étalait une chemise idéale et un gilet impossible.

—Est-ce que M. de la Palférine ne voit plus Mme de Rochegude? demandai-je à M. de Rastignac.

—Il est revenu complètement à la belle Tullia. Il assure que, tout compte fait, le cuisinier de du Bruel est l'un des plus grands artistes qui soient à Paris.

—Mme de Rochegude vit-elle encore?

—Vous pouvez la voir dans la première avant-scène de rez-de-chaussée.

—Qui donc l'accompagne?

—Conti.

—Conti, le célèbre musicien?

—Dam! vous savez la chanson;

Et l'on revient toujours
A ses premiers amours!

Je me sentis pris d'un vif désir d'examiner de près cette artificieuse blonde qui fut tant aimée par le jeune baron Calyste du Guénic (voir *Béatrix*) et j'eus recours au binocle de M. de Rastignac. Mme de Rochegude, devenue osseuse et filandreuse, maigrie, flétrie, les yeux cernés, avait fleuri ses ruines prématurées par les conceptions les plus ingénieuses de l'article-Paris. Comme le soir mémorable où Calyste, marié à Mlle Grandlieu, la retrouva au théâtre des Variétés, sa chevelure blonde enveloppait sa figure allongée par des flots de boucles ou ruisselaient les clartés de la rampe, attirées par le luisant d'une huile parfumée. Son front pâle étincelait; elle avait mis du rouge dont l'éclat trompait l'œil sur la blancheur de son teint refait à l'eau de son. Une écharpe de soie était tortillée autour de son cou, de manière à en diminuer la longueur. Sa taille était un chef-d'œuvre de composition. Ses bras maigris, durcis, paraissaient à peine sous les bouffans à effets calculés de ses larges manches. Elle offrait ce mélange de lueurs et de soieries brillantes, de gaze et de cheveux crépés, de vivacité, de calme et de mouvement qu'on a nommé le *je ne sais quoi*.—Conti fut aussi de ma part l'objet d'un minutieux examen. Conti avait l'air maussade, distrait, ennuyé; il semblait méditer l'éternelle vérité de cet aphorisme profond et sombre comme un gouffre: « Il en est des femmes abandonnées comme des cigares éteints, il ne faut ni reprendre les unes, ni rallumer les autres »

—Tenez, me dit M. de Rastignac, voici un de vos confrères qui a fait un beau rêve et une belle fin.

—Qui donc?

—Etienne Lousteau.

—Il me l'indiqua.

—Le petit la Baudraye s'est enfin laissé mourir.

—Et Lousteau a épousé sa veuve?

—Comme vous dites; cet heureux drôle est, à cette heure, possesseur de la belle fortune du saucerrois et d'une des femmes les plus charmantes que je connaisse.

—Mme Piédefer ne s'est pas opposée à ce mariage?

—Il a fallu recourir, pour forcer sa volonté, à l'artillerie des actes respectueux.

—Et M. de Clagny n'est pas mort de chagrin?

—Le pauvre homme! On vient de le mettre à la retraite par application du décret du 1er mars, relatif à la magistrature.

—M. le baron de Nucingen est-il dans la salle? demandai-je.

—Nucingen est cloué dans son lit par la goutte; il n'a pas deux bons mois dans l'année.

—Et sa femme?

—La baronne ne va plus au spectacle; les offices religieux, les assemblées de charité, les quêtes et les sermons absorbent tous ses soins et tout son temps. Le père Goriot possède actuellement une tombe en marbre blanc et un terrain perpétuel au cimetière du Père-Lachaise.

—Et sa sœur, Mme de Restaud?

—Morte, il y a plusieurs années, séparée de corps et de biens avec son mari.

—Veuillez excuser mon insatiable curiosité, dis-je à mon cicerone, mais depuis que je sais lire et penser, je n'ai pas cessé de vivre avec les personnages de *la Comédie humaine*.

—Allez! allez! me répondit-il avec politesse, vous n'éprouvez certes pas autant de plaisir à m'interroger que j'en éprouve à vous répondre. Que désirez-vous savoir encore?

L'ancien ministre de l'agriculture et du commerce, M. le comte Popinot, celui que nous appelions le petit Anselme Popinot du temps de la grandeur et de la décadence de César Birotteau, montrez-le moi, je vous prie.

—Il est en Angleterre, à Claremont, où il a suivi les princes déchus.

—Et du Tillet?

—Du Tillet n'est plus en France, il s'est expatrié.

—Pour des causes politiques?

—Eh quoi! vous n'avez pas ouï parler de sa faillite? Il a disparu, un beau matin, emportant la caisse. La compagnie des agens-de-change a désintéressé les créanciers. Jenny Cadine et Suzanne du Val-Noble ne sont point étrangères à sa ruine.

—A-t-on des nouvelles d'Eugénie Torquet, dite Malaga, cette fille dont M. de Balzac a tracé un crayon si éblouissant dans *la Fausse Maîtresse*?

—Elle est en Californie, ou elle croque des lingots d'or comme elle croquait des pralines à Paris. Elle a de si belles dents!

—Et Mme Schontz?

—Elle tient une table d'hôte et donne à jouer.

—Et Joséphia, la célèbre chanteuse?

—Délaissée par le duc d'Hérouville, cette Ariane de la rue Lepelletier est allée chercher fortune en Amérique.

—Que sont devenus les deux enfans de Mme de Mortsauf, de cette créature céleste, nommée si justement *le Lys dans la vallée*?

—Jacques est mort de la poitrine; Madeleine, riche à millions du chef de son père et du chef de sa mère, qui était une Lenoncourt, n'a point voulu se marier. Quoi qu'en ait dit M. de Balzac, je suppose qu'elle a nourri longtemps une secrète passion pour Félix de Vandenesse. Elle occupe l'avant-scène des premières. C'est une vieille fille à présent; mais c'est encore une femme adorable, la digne fille de sa mère.

—Connaissez-vous le nom du personnage qui vient d'entrer dans sa loge?

—Ce personnage est Canalis.

—Canalis! le poète illustre qui joua un si grand rôle dans la vie de Modeste Mignon?

—Précisément.

—Je l'aurais cru plus jeune.

—Ces dernières années l'ont effectivement bien vieilli: Canalis a touché à la politique, et vous voyez comme la politique a creusé le front et blanchi les tempes de la poésie. Ce grand homme tarirait le Pactole; aussi fait-il à Mlle Madeleine de Mortsauf une cour empressée et intéressée.—Regardez à gauche, dans la première loge, en partant de la porte du balcon, et reconnaissez une des physionomies les plus curieuses de *la Comédie humaine*.

—Cette grosse femme?

—C'est Mme Nourrisson.

—La tante de Vautrin!

—En chair et en os,—en chair surtout. Voilà la formidable vieille qui est allée, un matin, trouver le fils du baron Hulot, et qui lui a proposé, moyennant cinquante mille francs, de le débarrasser de la petite Mme Marneffe.—Vous avez dû lire cette scène terrible dans la première partie des *Parens pauvres*!

—Elle n'est pas seule, je crois?

—Elle est avec son mari.

—Comment! il s'est rencontré quelqu'un qui a épousé Mme Nourrisson!

—Vous ignorez sans doute qu'elle est cinq ou six fois millionnaire? Règle générale: là où il pleut des millions, il pousse des épouseurs. Elle s'appelle aujourd'hui Mme Gaudissart, née Vautrin.

—Quoi! l'illustre Gaudissart a épousé cette horrible vieille?

—Régulièrement, je vous prie de le croire, par devant M. le maire du deuxième arrondissement.

—A propos des *Parens pauvres*, Wenceslas Steinbock fait-il bon ménage avec sa jeune femme?

—Un ménage excellent: c'est le fils Hulot qui s'est dérangé à son tour. Mme Hulot, qui est une demoiselle Crevel, occupe cette loge de face avec le couple Steinbock. Hulot leur a dit qu'il les rejoindrait; sans doute il a prétexté un travail urgent pour une cause importante, car il est une des lumières du Palais, ainsi qu'on est convenu d'appeler les avocats qui font payer leurs plaidoiries plus de cinq mille francs pièce. La vérité est qu'il entretient des accointances avec les coulisses de l'Opéra. Hulot n'est pas pour rien le fils de son père!

—Sa femme est-elle jalouse?

—Comme une tigresse. Sa belle-mère, la vertueuse Adeline, la veuve du baron, cherche à la consoler et à la calmer; à quoi elle ne réussit guère. On cause d'une séparation prochaine.—Je voudrais vous montrer Palma, Werbrust, Gobseck et Gigonnet, ce brelan carré d'usuriers, d'égorgeurs et d'assassins; par malheur, la chose n'est pas possible. Gobseck est seul dans la salle en ce moment, perdu dans un coin obscur du parterre.

—Et les trois autres?

—Ces quatre gredins poussent l'avarice à ce point qu'ils se sont cotisés pour acheter un billet de quarante sous. Ils doivent se repasser leurs contremarques et jouir chacun d'un quart du spectacle. Ou je me trompe fort, ou ce vieux scélérat de Gobseck fera faillite à ses associés et ne quittera la place qu'avec le dernier spectateur.

M. de Rastignac s'interrompit et fit un petit signe affectueux à un musicien de l'orchestre, un vieillard à la tête blanche, lequel accordait sa contrebasse.

—Serait-ce le cousin Pons? demandai-je.

—Vous oubliez deux choses, à savoir: que le cousin Pons est mort, et que, de son vivant, il s'habillait avec un spencer de velours vert, deux faits essentiels relatés dans la seconde partie des *Parens pauvres*. Mais si Oreste n'est plus, Pylade vit encore, Dieu a sauvé à Pylade [illegible] ... Le pauvre homme languit dans un état voisin de la détresse; il n'a d'autres ressources que les cinquante francs par mois qu'il touche de son théâtre et quelques leçons de piano, [illegible] ... vous ne sais comment s'y prendre pour lui venir en aide; et, pour ma part, je ne vis jamais de misère si orgueilleuse, si de laquelle plus [illegible] ment portée.

[illegible]

Peut être bien ces trois causes réunies.
ALBERIC SECOND.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LA CONVENTION.

BATON-ROUGE, 22 juillet 1852.

L'article additionnel de M. Benjamin au sujet de la juridiction d'appel de la Cour Suprême, adopté dans la séance de mercredi, a été aujourd'hui reconsidéré et déposé sur le bureau indéfiniment. Cet article est ainsi conçu:

"La Cour Suprême, toutes les fois qu'elle renversera le verdict d'un jury en matière civile et lorsqu'il s'agira de faits, ne rendra pas de jugement définitif, mais renverra l'affaire à la Cour inférieure pour une nouvelle audition."

Le rapport du comité judiciaire a été discuté aujourd'hui. Plusieurs amendements ont été proposés dans le but de diminuer le temps pendant lequel les juges de la Cour Suprême doivent exercer leurs fonctions ainsi que le traitement de ces magistrats. Tous ces amendements ont été rejetés et le rapport a enfin été adopté avec de légères modifications, moins le dernier article sur lequel la Convention n'a pas encore délibéré.

Décès de l'Evêque Chanche.

BALTIMORE, jeudi 22 juillet.

Le révérend John J. Chanche, évêque de Natchez, est mort ce matin à Frederick, Etat de Maryland.

NEGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Boston, 21 juillet.

M. Webster et M. Crampton, le ministre anglais, sont actuellement à débattre à huis clos dans l'appartement de M. Webster, à Revere-house.

NOUVELLES DE FRANCE.
(PAR L'AMERICA.)

New-York, 21 juillet.

Le Moniteur contredit le rapport qu'il règne des mécontentemens dans quelques régimens. Il représente au contraire l'armée comme étant généralement satisfaite et pleine de loyauté.

On rapportait qu'un changement aura prochainement lieu dans le ministère français.

Marché de New-York.

Le marché au coton est sans animation et les ventes ont été à peine de 1000 balles. La farine se maintient aux cours précédens. Le maïs est ferme et il s'est fait des ventes de mélangés à 62 et 63 1/2 le boisseau. Le porc est bien tenu à $19 37 1/2 le mess, et la graisse à 11 et 12 cts la livre.

STEAMER DE LA CALIFORNIE.

New York, 22 juillet.

Le steamer United States vient d'arriver d'Aspinwall, avec $250,000 en or.

Débats du Congrès.

Washington, 21 juillet.

Au Sénat, aujourd'hui, une résolution a été présentée dans le but d'obtenir du gouvernement des informations à l'égard de la commission sur les délimitations des frontières mexicaines. Un bill a été présenté pour établir une ligne de protection pour les émigrants, sur la route conduisant à l'Orégon. Le Sénat a ensuite délibéré sur la résolution de la Chambre, fixant l'époque de l'ajournement du Congrès.—M. Smith a proposé de substituer les mots "31 août" à la place de "16 août" que porte le bill.

Dans la Chambre, on s'est occupé du bill sur les havres et rivières. M. Moore, de la Louisiane, a fait ressortir l'urgence de creuser l'embouchure du Mississipi.

COMMERCIAL.

Bureau de l'Abeille.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI SOIR, 22 JUILLET.

COTON—Ce marché a été très calme aujourd'hui; il ne s'est vendu que quelques petits lots et les prix sont nominaux.

Inférieur,	6 — à 7 1/4	Pas.	— à —
Ordinaire,	7 — à 7 3/4	Fully-fair,	— à —
Middling,	7 3/4 à 8 1/4	Good-fair,	— à —
Good-middling,	8 1/4 à 8 1/2	Good and fine,	— à —
Middling fair	9 1/4 à 9 1/2		

TABAC—La demande a été bonne; il s'est vendu 20 ou 300 boucauts aux anciens cours.

SUCRES & MELASSES—Nous avons remarqué quelques ventes en détail aux anciens prix, et près de 20 boucauts de Cuba. La mélasse terrée s'est vendue hier à 17 cts le gallon.

FARINE—Le stock et la demande sont très limités; les ventes ont été restreintes à de petits lots de $3 62 1/2 à $3 70 pour la superfine Ohio et à $4 pour les marques de St-Louis.

CEREALES—Les prix sont fermes; les ventes de maïs ne sont que de 5 à 750 sacs jaune à 52 cts, 300 do blanc à 54 et 55 cts le boisseau. L'avoine de St-Louis se vend toujours à 35 cts le boisseau, et le son à 85 cts le quintal.

PORC—Ce marché est ferme; les lots en détail ont été vendus aujourd'hui à $20 50 le baril pour le mess.

LARD SALE—Nous avons remarqué de nouvelles ventes de côtes à 10 cts la livre.

GRAISSE—Le prime au baril commande 10 1/2, et en barillets de 11 à 11 1/2 cts la livre.

FOIN—Les prix ont baissé de nouveau; les ventes de la journée se sont faites de $20 à 21 50 le tonneau.

WHISKEY—Ce marché est ferme; des petits lots ont été vendus à 17 cts le gallon.

FRET—Le fret a baissé un peu à été fixé aujourd'hui pour Liverpool à 3/8 d. pour du coton et 20 à pour de tabac.

CHANGE—La demande est bonne: Sterling 10 1/4 à 11%—Paris, 5f. 22 1/2 à 5f. 15—Traites sur New-York, à 60 jours, de 1 à 1 1/4 pour cent d'escompte—Chèques, 1/4 pour cent d'escompte—Boston, 60 jours, 1 à 1 1/2 pour cent d'escompte—Philadelphie, 60 jours, 1 à 1 1/2 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Chaloner, Thompson, pr Liverpool.
Mosart, Puig, pr Barcelone.
Barque St George, Hutchinson, pr Liverpool.
Goélette Tallahassee, Rooke, pr Matamoras.

Arrivés Hier.

Navire Atlantic, Worth, de New-York.
Barque Oldenburg, Rencke, de Bordeaux.
Queen Victoria, Turner, de Hull.
Jenny Lind, Sesson, d'Apalachicola.

STEAMBOATS.

Steamboat John Simonds, Roberts, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, farine, fromage, tabac [illegible] sortes de provisions.

Steamboat Tuscumbia, Cable, de St Louis, avec un chargement de coton, beurre, fromage, viandes salées, porc, jambons, &c.

Steamboat E D White, Brady, de Shreveport, avec un chargement de coton.

Steamboat J M Reif, Kimball, de Natchitoches, avec un chargement de coton, &c.

Montent le Fleuve:
Navire Maine, de Liverpool.

Chargement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux.

15 demi et 2 quarts pipes vin de vie, 26 caisses vin J & J Tardieu—59 quarts pipes 1 baril vin do vie, 32 barriques vin, 312 caisses do W F Vredenburgh & Co—18 quarts pipes vin do de St Thomas—20 barriques vin [illegible]—21 barriques vin 3 caisses marchandises [illegible] L Ratier, 16 quarts [illegible] barriques 28 demi do vin [illegible]—19 barriques vin [illegible]—6 quarts et 150 [illegible] caisses vin [illegible]—89 barriques [illegible]—63 barriques 45 demi do Caveliér & Maxent—10 tierçons 20 quarts pipes eau de vie Cavelier & Maxent [illegible] de Talamon—42 colis marchandises Williamson, Zabatin & Co—19 caisses do Rous—10 do do Vredenburgh—163 barriques 29 demi do C. Cavelier—169 barriques vin [illegible] caisses marchandises, Ferbos Frères—85 barriques vin 10 demi do 100 caisses J Lanata.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Watering Places	Ophelia, Grice	12 h M
Cincinnati	G W Kendall, Thomas	5 h P M
Cincinnati	Swallow, Wade	5 h P M
Mobile	Mobile, Walker	9 h A M
Mobile	Oregon, Heirn	12 h M
St Louis	F Howard, Northern	5 h P M
Princeton	Frank Lyon, Estes	5 h P M
St Louis	Iowa, Morehouse	5 h P M
St Louis	Buena Vista, McNair	5 h P M
St Louis	Falcon, McCarty	5 h P M
Covington	Lenora, Duncan	12 h M

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de Farine qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, par Murphy & Nettles.

La barque OLDENBURG, capitaine Repke, de Bordeaux, est en débarquement vis-à-vis le marché aux légumes, 2me district.

Les consignataires sont priés de retirer leurs permis de la douane, dans les cinq jours qui suivront le présent avis et venir sur la levée prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront envoyées à leurs frais et risques dans les magasins publics.
PAUL JUGE FILS & Co.
23 juillet — 27, rue St Louis

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque Oldenburgh, arrivant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage de ladite barque. PAUL JUGE FILS & Co.
23 juill — 27, St Louis

Société. LES soussignés ont formé, à dater du 1er juillet, une société sous la raison de Lanaux & Reine, pour les affaires de commission. THEODORE LANAUX, ALCESTE REINE. 21 juil—1m

Société. LES soussignés ont formé une société sous la raison de P. LONGIS & GRATIAA, pour les affaires de commission en général. Nouvelle Orléans, 1er juillet 1852. P. LONGIS, SIM. D. GRATIAA. 21 juil

CUISINIERE—On offre à louer une EXCELLENTE cuisinière. S'adresser rue Bourbon, No 391 entre Quartier et Esplanade. 21 juil

BI-CARB SODA—140 barillets, en débarquement, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 22 juil

SAVON—100 caisses "Hills Family," à vendre par W F VREDENBURGH & Co., 29, Vieille Levée. 22 juil

VITRES—2,000 caisses Waterford, grandeurs assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 22 jt

BLANC de céruse—20 tonneaux Atlantic et Brooklyn, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 22 jt

LITHARGES ET PLOMB ROUGE—100 barils de la Nouvelle-Angleterre, à vendre par W F VREDENBURGH & CO, 29 Vieille Levée. 23 jt

HUILE DE BALEINE—50 barils raffinés, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 22 jt

WILLIAM A. KENT de cette ville et JEHIEL K. HOYT de New-York, deviennent nos associés à dater d'aujourd'hui. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1852. BLACK, DAY & STAUFFER. 1er juil—1m

BIERE ECOSSAISE de qualité supérieure, en quarts et pintes, récemment reçue à vendre par J. Y. DE EGANA, 47, Bienville. 15 juil

RIZ de la Caroline—150 boucauts, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins. 15 jt

EN débarquement par Cornelia et Adams Gray: 250 balles tabac en feuille, 15 do papier pour cigarettes, véritable Las Barillas, 15 barils picadura, 200 sacs café supérieur de la Havane, Chocolat véritable Espagnol, 50,000 cigares de la marque El Duende, à vendre par Y. QUADRAS & Co, No 16, rue de la Douane. 13 juil

Bandages de Paris. NOUVELLEMENT reçu, un grand assortiment de Bandages fins de Burat et autres fabricants de renom à Paris. P. F. DUCONGE, 39, rue de Chartres. 12 jt

J. P. LASSERE, Coutelier, Rue Condé, en face la rue Madison, No 20, FABRIQUE des BANDAGES-HERNIERES, garantis à des prix modérés. Il fabrique aussi tout ce qui a rapport à sa profession. 12 juil—30

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX—25 caisses en débarquement des navires Unicorn, J. Alberton, Barque Nashua, John Carver et Evelyn. Aussi en magasin un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché et à des conditions libérales par J. HOBBS & Co, successeurs de R. G. HOBBS, 12, Douane. 1 juil

PAPIER PEINT. VICTOR HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres. EN DEBALLAGE, à vendre en gros et en détail: 20 caisses Papier peint, commun, demi fin, fin, doré et velouté doré, etc., etc., Statues grisaille, papier imitation agathe, à ébène, devants de cheminée, écrans, etc., etc. Bordures, Imitation, veloutées dorées, de toutes largeurs. 13 juillet

LIVRES REÇUS PAR VICTOR HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres. HISTOIRE De la vie politique et privée de LOUIS-PHILIPPE, PAR ALEXANDRE DUMAS. Paul Feval—Les Amours de Paris. H. Murger—Pays Latin,—Vie de Bohème. Mouey—Le Lazarin. Merimée—Nouvelles. Demerset—Traité de l'Analyse indéterminée. Clavel—Histoire de la Franc Maçonnerie. Homel (Œuvres de) 4 vol. Guy—Pharmacopée, 3 vol. Soubeiran—Pharmacopée, 2 vol. Lefranc—Abrégé de Littérature. Capefigue—L'Eglise au moyen âge. 22 jt

VICTOR HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres. REÇU par le navire Niagara, du Havre: Jeu de Derby. STEEPLE CHASSE, nouveau jeu récréatif pour famille. Calendrier de la ville et de la campagne, ou nouvelle cuisine économique, ouvrage nouveau et complet, 1 fort volume. Alphabets et chiffres en jeu découpé, à très bon marché. Cartons (billes) en cristal. Porte-feuilles assortis. Papier à lettre, diverses couleurs. Registres et copies de lettres, français, de toutes dimensions. Et en livres, pour écrire. 22 jt

VICTOR HEBERT & Co., 149, RUE DE CHARTRES. EDUCATION. PAR le navire Brunswick—Cahiers d'une Elève de St. Denis. Lévi—Cours de littérature. Enquêtes historiques. Lectures de famille. Ouvrages divers—de Noël et Chapsal, Lhomond, Gaultier, l'Abbé Brioux, Lamé Fleury, etc. 1 juillet

Vins de Bordeaux pour famille. 60 BARRIQUES vin Larrieu, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 13 juil

25 QUARTS vin de Porto, M. Reg, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 13 juil

Briques à feu Anglaises. 50,000 BRIQUES à feu de Liverpool, en débarquement du navire Windsor, à vendre par A. DELAGRAVE, 91, rue des Magasins. 19 juil—6

EN débarquement du navire Emilie, venant de Marseille, 101 barriques vin rouge de Marseille, 400 caisses vin, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 8 jt

A vendre en débarquement du navire Claiborne—15 barriques vin rouge pour famille; 25 caisses Château Lafite vieux; 20 do Latour; 20 do Château Margaux; 20 do Haut Brion; 10 caisses Giscours; 27 Sauvignon; 20 caisses Juranceon; 20 do Sauterne supérieur; 20 barriques vin Pauillac vieux; 20 do de demi-barriques vin Pauillac vieux; 10 caisses Hermitage blanc vieux, à vendre par BOYER FRERE, Encoignure Moreau et Mandeville. 8 juil

VIN ROUGE—40 barriques vieux St Emilion pour famille; 20 do do du Listrac do; 30 do do du Pauillac do; 30 do do du Château Bourgneuf do; 20 do do Lafitte do; 20 1/2 do do St Julien Médoc do. A vendre par A. DUBUCH, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon.

100 barriques vin rouge ordinaire Montferrand, 150 do do de St Julien do, 40 do do do St Estèphe do. A vendre par A. DUBUCH, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon. 3mai

50 barils vin blanc Haut Sauterne; 25 barils do do Barsac; 30 barils do Graves. A vendre par A. DUBUCH, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon. 3mai

15 quarts de pipes cognac vieux de 1825, 15 do do do do 1830, 15 demi do do do 1840; 300 caisses vin rouge Château Lafitte; 200 do St Julien, 200 do Margaux, 200 do do blanc Haut-Sauterne; 200 do Haut Barsac en bouteilles et demi bouteilles, bouchons fins et superbes, anisette superfine de Chauvet, 100 paniers de bouteilles vides; 50 do de demi-bouteilles, fruits à l'eau de vie, absinthe, liqueurs, &c., à vendre par A. DUBUCH, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon. 4mai

Vins rouges. 150 barriques vin bon ordinaire, différentes marques; 25 barriques St-Emilion, au-dessus de l'ordinaire, pour familles; 20 barriques Montferrand, au-dessus de l'ordinaire, pour familles; 50 caisses vin St-Julien Médoc; 25 do vrai Château Léoville. A vendre par L. MAJESTE, 115, rue de Chartres. 14 mai

CAUSE D'INCENDIE. Grande réduction de prix. A. BARRAUD, 49, Chartres, entre Bienville et Douane. INFORME ses nombreux amis et le public en général que par suite de l'incendie qui a eu lieu chez lui, il vendra, à partir de lundi les marchandises, toutes les marchandises de son beau stock à des prix excessivement réduits. Reçu par le navire Jersey et aussi à vendre à très bas prix, une très forte partie gants de tous genres, pour dames, hommes et enfans. Etant à la veille de partir pour France, il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler, comme aussi celles à qui il est dû de présenter leur compte. 10 mai

Chemises de dessous en coton—14 caisses. Toile d'Irlande—10 caisses. Mouchoirs batiste—3. Chapeaux paille—5. Iodure Potassium—1 caisse de 50 flacons. Vin Madère—London Particular, Alberts & Blackburn, en quarts et pipes. Eau-de-Vie en quarts et demi pipes, marque G. de Gasino, Fine Champagne, Mitchell et autres marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue Douane. 18 mai

CIGARES de la Havane—80,000 cigares de la Havane de différentes qualités, en débarquement du brick P. Soulé, et vendre par D. BORNIO, Jr., 34, rue Gravier. 15 jt

20 QUARTS vieux cognac Champagne, 10 1/6 do do do; 20 quarts eau-de-vie La Rochelle. A vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 29 ju

RHUM pur de la Nouvelle Angleterre—50 barils nouvellement reçus, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 St Louis. 17 jt

50 caisses vin Muscat; 100 paniers Champagne diverses marques; 20 barriques imitation Brandy; 20 do Brandy ordinaire; 20 do N. Y. Gin; à vendre par NADAU DU TREIL. 22 mai

A VENDRE en débarquement du navire Niagara, arrivé du Havre—80 caisses absinthe marques Yersin et Lecoultre. 40 caisses do du marque Ed Pernod, 20 do do do marque C. F. Berger, 20 do do do Auguste Leuba, 30 do kirsch de différentes marques, 2 tonneaux véritable fromage de Gruyère. Par J. N. CURIEN, Encoignure Condé et Douane. 12 juillet

A VENDRE en magasin—18 tierçons jambons sucre cured, marque John Shays, reçus par le steamer Hungarian, de Cincinnati, et à vendre par J. N. CURIEN, Encoignure Condé et Douane. 12 juillet

Corsets français, sans couture, En coutil, satin et soie. A vendre au magasin de mercerie de F. JAUFFROID, No 69, rue de Chartres. 10 jt

A vendre ou à Louer. L'ETABLISSEMENT connu sous le nom de "Raffinerie de la rue Toulouse," avec ses appartenances et ustensiles nécessaires pour la raffinerie et pour raffiner les [illegible]. S'adresser à LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane.

Aux passagers pour l'Est. Le beau steamer à double machine JENNY BEALLE, capitaine Stone, partira de Mobile tous les mercredis matin, à l'arrivée du bateau de la malle de la Nouvelle-Orléans, pour Montgomery. Le Jenny Bealle pourra faire régulièrement ses voyages en tout temps, car il ne tire que peu d'eau. Aussi:—Le beau steamer neuf à double machine ISABEL-LE, capitaine Miller, partira de la Mobile tous les vendredis matin à l'arrivée du bateau de la malle pour Montgomery. Pour la sûreté, la vitesse et le confort, ces bateaux ne peuvent être surpassés, et les voyageurs peuvent être assurés que ces bateaux partiront comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R. GEDDES, agent, Nouvelle Orléans. H. WARING & Co. Mobile. 17 juill—30

Changement d'air. Les familles avec les enfants peuvent passer toute l'après-midi et jouir de la brise du fleuve, à bord du FERRY du Second District, en face de la Place Jackson, en payant 10 cents pour chaque personne. Ce bateau a une belle tente qui met les passagers à l'abri du soleil. Ceux qui désirent se promener sur la rive opposée ne paieront que 25 cts pour leurs voitures. 2 juil—1m.

INSTITUTION DE FREEHOLD. UNE EXCELLENTE PENSION POUR LES GARÇONS, à Freehold, comté de Monmouth, New-Jersey; accessible de New York et de Philadelphie par le chemin de fer de Camden et Amboy. La salubrité de l'endroit ainsi que la moralité et l'intelligence des habitans de ce village recommandent particulièrement cette institution aux parens. Les bâtiments sont propres et commodes et les appartemens bien aérés. Des chambres à bains sont attenantes à l'établissement. Il y a une belle cour pour les récréations ainsi qu'un gymnase bien monté. Le but de cette école est de préparer les élèves à entrer au collège et de leur donner une bonne et solide éducation anglaise. On peut obtenir des prospectus avec les références et les informations nécessaires, en s'adressant par la malle à OLIVER R. WILLIS, Principal. 12 juillet—1m

Produits de la Havane. EN débarquement du brick Mount Vernon, de la Havane: 50 caisses sucre de la Havane, Cucurucho. 356 sacs café de la Havane prime. 192,000 Cigares de la Havane, bien assortis et de bonnes qualités, savoir: Imperiales, Regalias, Canones, Cazadores, Media Reg., Londres, Panetelas, Militares, etc., à vendre à des conditions très raisonnables, par DELVAILLE & MORENO, Importeurs de Sucres, Cafés, Cigares, etc., de la Havane. 1 juil

EAUX DE BLADON. CET établissement est ouvert aux visiteurs depuis le 1er juin. De grandes améliorations y ont été faites l'hiver dernier, et il peut recevoir et loger d'une manière confortable 400 à 450 pensionnaires. Les propriétaires n'ont rien négligé pour le service intérieur, et ils ont maintenant dans des conditions on ne peut plus convenables pour satisfaire tout le monde. Ils espèrent tous leurs efforts pour attendre ce but. CONNOR & HENRY, Propriétaires. 7 juin—3 m

A Louer. A dater du 1er novembre prochain, les deux magasins de la maison maintenant en construction à l'encoignure Canal et Baronne, convenable pour magasin de nouveautés, marchandises sèches, etc. C'est une des meilleures localités de la ville, et est adjacente au dépôt du chemin de fer de Lafayette et Carrollton.

Aussi—TROIS BUREAUX, dans la même bâtisse, faisant face à la rue Baronne. Pour les conditions s'adresser au club de Pelican, 25, Canal. 2 juil

A Louer à bon marché. Une maison bien située rue Trémé, entre Ursulines et Chemin du Bayou. Une maison encoignure Enghien et Amour, idéale pour une grocerie. Une petite maison rue Amour, près Enghien. Une maison (ou la moitié) encoignure Enghien et Craps. A louer—Une domestique blanchisseuse et repasseuse. S'adresser à B. NAUTRE & Co., No 25, rue Condé. 9 juin—2m

AVIS—M. S. PLASSAN étant mon associé, il partira de ce jour, les affaires de l'ancienne maison seront continuées sous la raison R. CAHUZAC & Co. RAYMOND CAHUZAC. Nouvelle Orléans, 1 juillet 1852. 3 juil—1m

AVIS. La société ci-devant établie en cette ville sous la raison de GILDEMEESTER & Cie est dissoute par la mort de M. Jean Gildemeester. Les affaires de l'ancienne maison seront réglées par le soussigné qui en reste seul liquidateur. J. B. PREAU.

Les soussignés ayant formé une nouvelle société sous la raison J. B. PREAU & CO. continueront les affaires de l'ancienne maison Gildemeester & Co. au même emplacement, No 33, rue Gravier. J. B. PREAU. A. COUTURE. TH. CAPITAINE. 2 juin—1m

A VENDRE—10 à 1200 barriques vin rouge bon ordinaire pour l'usage des familles, 200 barils vin blanc Haut Sauterne. S'adresser à JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson, et 12 Toulouse. 21 juin

El Eco de Ambos Mundos, Publica Paris par D. IGNACIO BOIX. JOURNAL politique, littéraire, des sciences, arts, etc., avec gravures, qui veut abonnement d'un an. Les personnes qui désireraient souscrire à ce journal sont priées de venir examiner le spécimen qui est déposé chez l'agent J. F. LELIEVRE, 210, rue Royale.

A Vendre. UN BEAU NEGRE, bien acclimaté, âgé de 27 ans, bon domestique de maison, vendu pour aucun défaut et pleinement garanti. S'adresser 47, rue de la Levée. 19 juil

EN magasin—100 caisses olives vertes, 1er choix; 100 do sardines; 100 do capres; 20 do olives farcies; 100 do Bois; 25 do fromage de Gruyère, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9—10, rue Jefferson.

AVIS—Les créanciers de W. H. Van Rensselaer sont invités à se présenter à notre bureau pour recevoir leurs dividendes. Nouvelle Orléans, le 19 juillet 1852. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis. 19 juil

Livres français. REÇU par le Niagara, du Havre, une facture de livres français, entre autres: [illegible] de Balzac, Jérusalem de Lamartine, Histoire de la Girondins, par le même, Histoire de Tallien, Les Trois Mousquetaires, Paysan, par Murger, Ouvres complètes du Ch. Nodier, Histoire de Marie Stuart, par Mignet, Œuvres complètes de Béranger, édition Elzévirienne. Albums comiques de Cham, etc. etc. A vendre chez A. PAYA & Co, 56 rue de Chartres. 19 juil—20

Les vacances des Elèves. Les personnes qui désirent procurer aux professeurs et aux élèves de leurs progrès dans l'écriture pendant le temps des vacances les classes seront ouvertes de 7 heures du matin à 9 heures du soir, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue de Livres de Dolbear, 56, rue du Canal. (Etablie depuis 1832.) Classes particulières expressément pour les dames. Les Messieurs comme d'habitude. Les personnes ayant une belle main peuvent gagner de $1,000 à $3,000 dans de bonnes maisons. Les négociants viennent les demander de commis. RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal. 19 juil—1m

MATCHES. L'ALLUMETTES—L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 30, et celle de M. Lacour, à New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 23 déc

CHEMISES françaises—Reçu par la voie de New York, par le steamer Benj. Franklin, 37 douzaines chemises de Paris, savoir: Chemises toile fine, plis piqués, qualité supérieure, de $24 $30 la douzaine. Chemises toile fine, plis variés, à $40, $42 et $45 la douzaine. Chemises mi toile, plis variés à $25, $30 et $35 la douzaine. Chemises à plis mécaniques, à $21 la douzaine. Du coton blanc et couleur à $12 et $15 la douz. A vendre par ADOLPHE BLACH, 69, Royale, entre Conti et Bienville. 21 jnd

EN débarquement du navire Claiborne, et à vendre par les soussignés: 150 barriques vin St-Julien Médoc. 100 caisses vin do do. 50 do Haut-Sauterne. 25 do sardines en 1/4 et 1/2 boites. 25 do absynthe Arnold Pernold. 40 paniers bouteilles de Bordeaux. 25 caisses cerises; 50 do prunes. 20 do abricots. 25 barriques Chateau Margaux 1848. LANATA, GANDOLFO & Co. 9—10, rue Jefferson. 20 juil

Bottes, Souliers et Chapeaux. 170 caisses en débarquement du navire Euphrasia.—Aussi en magasin 3,000 caisses formant un assortiment complet convenable pour le marché de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché et à des conditions libérales, par J. HOBBS & Co, Successeurs de R. G. Hobbs, 12, rue de la Douane. 21 juillet

20 Boucauts de charbon pulvérisé, de Philadelphie, à vendre par X. LAMBERT, 62, rue Magasins. 25 juil

VIN ROUGE ET BLANC en magasin—15 barriques vin rouge de Tarragone; 20 barriques vin de Bordeaux pour familles; 6 do do Chateau Margaux; 40 do do ordinaire; 25 barils vin blanc Haut Sauterne; 100 caisses vin rouge bonne qualité; 45 do vin vrai Chateau Léoville 1844; 40 do vin blanc Haut Sauterne; Vin de Madère en quarts et pintes. A vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale. 1 juin

VIN rouge—50 caisses vieux vrai Chateau Léoville, 1844, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, Royale. 11 mars

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises, 50 caisses fruits assortis, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale. 11 ms

25 QUARTS vin de Madère, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée. 12 juil

NAVIRE CLAIBORNE, de Bordeaux—108 barriques vin rouge; 40 barils vin rouge; 45 barriques vin blanc; 303 barils vin blanc. Des marques: Bouvet Jeune, Veillon Frères, Duroux & Daubet; 8 demi pipes Brandy, Pinet Castillon & Co Cognac. 55 quarts United Proprietors. 40 octaves Laurent & Dupont, La Rochelle, à vendre par THOMAS PINET & CO., 29, rue Conti. 8 juil

ADR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT. CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No. 163, INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 19 déc

VINS ROUGES—Reçu par le navire Florida, de Bordeaux: 60 barriques vin rouge Pessac 1848 pour familles. 150 caisses do do C. C. La Mission 1841. 100 do do do do 1846. 25 do do do do 1844. A vendre par CAVELIER & MAXENT, 163, rue Royale.

EN débarquement du navire Florida, de Bordeaux, 62 barriques vin rouge pour familles, à vendre par F. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville 3e district.

BOUTEILLES—100 paniers bouteilles vides de 30 [illegible], à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 19 juil

Sociétés. LES soussignés ont formé une association sous la raison de Bullitt, Miller & Co. pour le courtage de coton et les affaires de commission. Nlle-Orléans, le 10 juillet 1852. CUTHBERT BULLITT. THS D. MILLER. LLOYD D. ADDISON Sr. 17 juil—6

SUCCESSION DE JACQUES MARTINO. LES créanciers de la succession de feu Jacques Martino sont priés de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours, à M. Z. LATOUR, avocat de l'exécutrice testamentaire, à son bureau, No 7, rue St-Pierre. 13 juil—10

Succession de John A. Zander. LES créanciers de la succession de feu John A. Zander sont priés de présenter leurs réclamations, dans un délai de dix jours à M. Z. LATOUR, avocat curateur, à son bureau, No 7, rue St Pierre. 16 juil—10.

Avances sur consignations. JE ferai des avances sur consignations faites à mes amis de la Havane. D. BORNIO Jr. 34, Gravier. 6a

LE Dr PIERRE LAFON, Récemment arrivé de France, OFFRE ses services au public de la Nlle Orléans. Résidence: rue Ste Anne No 152, entre Dauphine et Bourgogne. 30 juin—1m

CHARLES BYRNE, Manufacturier d'objets en cuivre, tole et ferblanc, ET MARCHAND DE POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c., 46 rue Tchoupitoulas, 46, A constamment en main un assortiment complet de Ferblanterie et d'articles en cuivre, poêles, tuyaux de poêle, &c. Et en exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables. Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne. 18 déc—1

J. B. PREAU. A. COUTURE. TH. CAPITAINE. J. B. PREAU & Co., Négociants Commissionnaires. No 33, rue Gravier. NOUVELLE-ORLEANS.

Huile de Foie de Morue brune, DEPUREE PAR JEAN FAURE, de Bordeaux. NOUVELLEMENT reçu—1000 bouteilles Huile de Foie de Morue brune, dont la supériorité est si bien établie partout où elle est connue. A vendre à la pharmacie DUCONGE, No 39, rue de Chartres. Ayez soin de demander "l'Huile Brune" de Jean Fauré. 12 jt

MAQUEREAUX—200 barils maquereaux, en débarquement du navire Roxanna, à vendre par AVET BROTHER, Encoignure Bienville et Vieille Levée. 12 jt

A. HERNANDEZ, RUE ROYALE No 452, Au dessous de l'Hotel Saint Louis, POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. Son vaste assortiment le met à même de pouvoir contenter tous les goûts, et les cigares qu'il importe jouissent de la plus grande vogue parmi les amateurs de bon tabac. Aussi:—Un grand assortiment de charrettes véritables de la Havane et des meilleures marques. Tabac en carottes, &c. A. HERNANDEZ, rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis. 26 fev

TH. MOREAU, 131, Rue Royale, encoignure Toulouse, A L'HONNEUR de prévenir le public et les marchands en général qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Niagara, du Havre: 80 douzaines Chemises devant toile, petits plis piqués à $25 la douzaine. Chemises toile fine, dito coton; dito jaconas couleur. 200 douzaines chaussettes coton écru, depuis $1 25 la douzaine. Chaussettes blanches et rayées. $1 d'Ecosse. 100 douzaines gilets de peau, et caleçons cotons pour l'été. Bas et chaussettes pour filettes et garçons. Un bel assortiment de parapluies, demi-parapluies pour dames, badines, cannes armées nouveau genre, cannes plombées, poignards, etc. Grand choix de peignes à chignon écaille, parures à bandeaux, écrans, boutons de chemise, etc. Fournitures pour modistes et couturières, laines, canevas, métiers à broder, grand choix de dessins de Berlin pour tapisserie. Th. Moreau informe aussi les dames qu'il a toujours en magasin un grand choix de cheveux, nattes, tresses, bandeaux, etc. Grande spécialité de Parfumerie Fine. Eau de Cologne à $1 et $1 30 le gallon. Assortiment complet de costumes de bains pour dames et demoiselles. Maquets et autres de coiffures pour hommes, 36, rue St Charles. 15 juil

VENDRE ou à Louer—Une maison située à la BAIE ST LOUIS, convenable pour magasin et résidence. S'adresser à M. Kleinck en face le ouai, vis-à-vis de la maison, à la Baie St Louis, ou à J. JACQUET, 31, Vieille Levée. 23 juil—10

A LOUER—Une maison située à MANDEVILLE. Pour les conditions, s'adresser chez le soussigné, rue Condé No 66. 14 juil

UN nouvel arrivé de France, parlant français et anglais, désire trouver un emploi quelconque. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 juil

REÇU par le navire Brunswick, du Havre, et à vendre par le soussigné: Articles pour pharmacies: Pilules de Blancard, Chiendent, Sauge mondée, Fleurs de violettes, Fleurs et racines de guimauve, Racine de Bistorte, Racine de Pyrèthre, Fougère mâle, Semence de psyllium, Essence gallique, Acide borique, Brome pur, Conserves de violettes, Essence de menthe, Essence de muscade, Eau essentielle de Lavande. A vendre par P. CUSACHS, Encoignure Royale et St-Philippe. 14 jt

Genièvre de Hollande de la marque Steamboat, à vendre par J. B PREAU & Co, 33 rue Gravier. 29 ju

Articles pour distillateurs. SEMENCE de fenouil, semence d'anis vert, et Badiane, grande absinthe. A vendre par P. CUSACHS, Encoignure Royale et St-Philippe. 14 jt

TOILE D'IRLANDE SUPERIEURE—Reçu par les navires Rose Standish et Ashland, de Liverpool—20 caisses toile à drap 1/2 fine et extra fine, manufacturée expressément pour l'usage des familles et garantie sous tous les rapports. Prix et conditions modérés. O. B. GRAHAM, 98, Gravier. 12 juil—12

Tapis à des prix réduits pour du comptant. UN grand assortiment de tapis de velours, Bruxelles, Ingrain, Vénitien, etc. Paillassons et Tapis toile cirée. Cirés couleurs et paillassons blancs et en couleurs. Tapis toile cirée de 3 à 24 pieds de large. Aussi: tapis en toile cirée de 3 à 24 pieds de large, découpées, tapis de table, tapis en crin, couvertures de tables et de pianos, soies de damas, à vendre à des prix modérés par A. BROUSSEAU & Co, 23, Chartres. 22 mai

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS. 25 caisses maintenant en débarquement des navires Bay State, Muscogee et Marathon de Boston et Philadelphie, consistant en un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par G. W. DUNBAR, 5, Magasins. 4 juin

Mme. L. CLARET, Modiste, Reçue par la Faculté de Paris. No 176, RUE BOURBON, Entre Toulouse et St-Pierre. 31mai—6m

MARBLEMENS. Reçu dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de MARCHANDISES Confectionnées pour l'été, telles que Sacs, paletots, redingottes en mérinos, alpaca, toile, &c. &c. Pantalons en mérinos, cachemiret, coutil &c. Gilets de dessous, piqué, soie, toile &c. Aussi:—Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix chez le soussigné. H. HEARD, 40, rue Commune, en face le City Hotel. 20 av

Marchandises Nouvelles. Vêtements d'Hommes d'été. 36, Rue de Chartres. REÇUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Jeanore, Galena et Empire City, de New-York. Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous recevons par les derniers arrivages de France et du Nord, un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes de printemps et d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 27mai

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Kilby, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge, 10 barriques vin blanc (Barsac), 200 pots moutarde fine, 500 demi-boites cèpes à l'huile, 300 demi-boites truffes du Périgord, 1 baril eau de noix. J. FISSE, Encoignure Royale et St Pierre. 8 juin

Cabinet de dentiste au prix de New-York. CHARLES B. KELLS, (DE NEW-YORK), DENTISTE, encoignure St-Charles et North, Rue de face à la place Lafayette, NOUVELLE-ORLEANS. VIENT de s'établir son cabinet d'une manière permanente en cette ville. Les personnes ayant besoin des soins d'un dentiste de talent sont invitées à le visiter et à s'informer des prix de ses opérations. Les meilleures références seront données et les personnes désirant des rateliers complets, avec toutes les dernières améliorations pourront le faire exécuter par lui à moitié prix des autres dentistes. On garantit le travail dans tous les cas. Conditions, comptant. 25 juin—1an

200 Caisses vin rouge diverses marques; 100 do do; 50 caisses vin rouge Chateau Lafitte, vieux; 45 do do Haut Brion do; 15 do do Chateau La Rose, do. A vendre par NADAU DU TREIL. 29mai

EN magasin—40 barriques vin de [illegible]. 35 1/4 do do. 100 barils vin blanc diverses marques, à vendre par NADAU DU TREIL. 29mai

MOUTARDE diaphane de Louis Lebras & Co., de Bordeaux, à vendre au seul dépôt à la Nouvelle Orléans, chez B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 19 jt

FROMAGE de Gruyère—1 tonneau fromage de Gruyère, première qualité, en débarquement du navire Niagara, du Havre, et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 19 jt

HUILE de Jas. Plagniol—100 paniers huile en demi-bouteilles; 20 paniers huile en grandes bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 19 jt

VIN Muscat—100 caisses en débarquement du navire Emilie, de Marseille, à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 19 jt

SARDINES à l'huile, en grandes, demi et quarts de boites, de la marque bien connue A. Gillet & Co. en magasin et à vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 19 jt

ATTENDU par le navire Lancaster, venant de Bordeaux, et à vendre: 25 balles Bouchons diverses qualités, 30 barriques vin blanc Haut Sauterne, 50 demi-barriques vin blanc do, à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse. 19 jt

TABAC en feuilles—40 balles reçues par le brick Tobacco, à vendre par BRUGUIERE & CO, 9, rue Bienville. 23 juin

SARDINES A L'HUILE—100 caisses de la marque de B. Guilleux, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville. 23 juin

CHANDELLES—[illegible] à vendre par BRUGUIERE & CO, 9, rue Bienville.

LIQUIDATION
Grands sacrifices.
$260,000 DE MARCHANDISES SECHES EN LIQUIDATION, PAR M. R. Haggerty & Frere, No 38 rue du Canal et No 3 rue Royale.

S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage-là qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES. Nous avons maintenant en magasin: 5,000 pièces Toile d'Irlande; 670 pièces Toile à drap 12 1/4; 12,000 pièces Ouvré; 2,000 pièces Serviettes damassées; 6,000 pièces Nappes damassées; 2,500 Damassé en pièces; 5,500 Services de toile; 500 pièces Platillas; 4,000 pièces Bretagnes; 5,000 pièces Estopillas; 1,000 pièces Toile de Paris; 1,000 pièces Toile de Courtray; 500 pièces Russie blanc; 400 pièces Russie écru; 5,000 pièces Coton blanc; 1,000 pièces Toile d'habitans; 500 pièces pour rideaux de galerie. 25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS. Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

400,000 mètres BAREGES DERNIERE NOUVEAUTE. 100,000 mètres Jaconat à 20 et 25 cts la yarde. 100,000 yardes Jaconat à 15 cts la yarde. 100,000 yardes Organdis riches. NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PLUS DE $50,000 DE CE SEUL ARTICLE; NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES. $25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud. Satin damassé; Damassé laine, Damassé coton, Jaconats et percales, Waterworth et Mull, Dentelles Valenciennes, Bruxelles et Lille. Dentelles noires, &c. 4 caisses Dentelles noires, à garnitures.

Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle. 20,000 douzaines mouchoirs batiste $1. 100,000 Parasols, 250 Châles crêpe de Chine très riches, 1000 Châles noirs et couleur, 800 Châles dentelles noirs et blancs, 1200 mantelets dentelles, noirs, 2,400 mantelets soie en couleur, 1000 Mantelets mousseline brodés, 5000 Pèlerines en mousseline et en dentelle. A moitié de leur valeur. Bombazine, Manteaux, Alpacas, Mousseline de laine, Mérinos, Chaly, Barège de laine, Drap, Satin, Velours, &c. Barpour, dito damassé, Batiste d'Ecosse, Guingham, Courtepointes françaises. 5000 paires Couvertures blanches, rouges et vertes. 20 balles Mackinaw, de 36 paires Couvertures françaises 14 points, extra fines. Indiennes françaises, Indiennes américaines.

Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan. 12mai

MARCHANDISES NOUVELLES!! Récemment reçues par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, 50, rue Canal. UN chargement considérable de belles marchandises d'été, achetées dans le mois d'avril, et à un prix tellement minime qu'il est à même de les offrir à ses pratiques à VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des cours habituels. Au nombre de ces marchandises se trouvent: 1000 pièces Batiste à carreaux, depuis 10 CENTS et au-dessus. 500 pièces Guinghams à 12 1/2 et 15 cents. Foulards soie très élégants à 50 cents. JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre. Mantilles en dentelles, Schalls en dentelle, Bonnets... Rose, bleu et blanc, et Mousseline pour mousquetaires. Mouchoirs garnis en dentelle, bandes brodées crêpe noir, pour Mouchoirs ... Marchandises Sèches, POUR HABITATION, MENAGE, et de Nouveautés. Seront vendus aux bas prix habituels chez SIMPSON, 50, RUE CANAL. 6mai

Banque d'Echange, No 26, rue du Camp. TRAITES à vue et à terme, sur New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Louisville, St Louis, Wheeling, Mobile, Charleston, Augusta, Savannah, San Francisco. On recevra des dépôts, et quand le montant de ces dépôts, à quelque moment que ce soit pendant le mois, n'aura pas été au-dessous de $1,000, on paiera 5 pour cent sera alloué sur le montant des dépôts. HORACE BEAN & Co, Directeurs. 1mai—90

AVIS—Madame Veuve John FOULTNEY ayant eu son domicile dans l'Etat du Mississippi, et y résidant actuellement, prévient tous ceux qui ont en affaires avec elle, que Monsieur Jacques Toutant Beauregard est son agent, et qu'il est au moyen de tous ces pouvoirs pour la représenter dans toutes ses affaires dans l'Etat de la Louisiane. Elle fait savoir aussi aux personnes qui occupent des propriétés situées à Lafayette, sujettes à la réclamation des héritiers Poultney, qu'elles peuvent s'adresser au dit agent, à M. J. L. Tissot, avocat, au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse à la Nlle-Orléans. 1 juil

MAISON ROUGE No 1, Et encoignure Baronne et Poydras. Réduction nouvelle SUR NOS MARCHANDISES NOUVELLES. 20 BALLES jaconat français, qualité supérieure, à 20 cents la verge. Marèges toujours à 20 cents; toile d'Irlande à bas prix mousseline à mousquetaire aux prix d'encan, ... Articles pour deuil. Mousseline de laine noire extra-fine, à 35 cents la verge; étamine à tout prix. U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras. 7ja

Grand Railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle Orléans, 26 mai 1852. LES souscripteurs au fond capital du railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans, sont priés de faire leur premier paiement de cinq pour cent, au bureau de la compagnie No 47, Commercial Place. Par ordre de la direction, JOHN CALHOUN, Secrétaire. 26 mai

John Hall. E. W. Rodd. HALL & RODD, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No 1, Front-Levee, Nlle-Orléans.

John H. McGUIRE & Co., Courtiers de Navires, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS. 20, BANK PLACE.

250 CAISSES vin rouge St-Julien; 70 do do Hermitage; 20 caisses vin rouge chateau Bel Air; 100 do do Haut Barsac; 125 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par JOSEPH LANATA, 11 rue Jefferson, 12 rue Toulouse. 25 juin

A VENDRE, par les soussignés, les articles suivants, d'importation récente: PATES TRUFFES, en 1/2 et 1/4 de boîtes. CEPES A L'HUILE, do do. GALANTINES de volaille truffées en 1/2 et 1/4 de boîtes. SARDINES A L'HUILE en boites et demi boites. CHAMPIGNONS en boîtes. PETITS POIS au naturel. DITO au jambon. TRUFFES du Périgord. Un grand assortiment de fruits des plus variés, comprenant des pêches, des prunes, (reine Claude) des mirabelles, des mûres, des abricots, des fraises, &c., &c., le tout portant la marque renommée de DEFFES & CO. WILLIAMSON, ZABATIN & Co, 29 1/2, rue Poydras. 8j

AVIS AUX PLANTEURS—Les habitans qui résident sur le fleuve pourront se procurer de la chaux "Richards cape lime" à un prix très modéré, livré sur leurs habitations libre de fret et de drayage, en 10 jours après que leurs ordres auront été transmis à P. H. MONSSEAUX. 2 mai. Au marble yard enc. St Louis et Robertson.

CHAUX—2000 barils chaux fraîche et 413 barils en débarquement du steamer Crescent, en très bon ordre et en grands barils, à vendre par P. H. MONSSEAUX,—Au marble yard encoignure St Louis et Robertson. 2 juin

EN débarquement du navire l'Arandal, venant de Bordeaux, 60 barriques vin St-Julien, 12 barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé. 15 juin

EN débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge St-Estèphe, 12 barriques Haut Sauterne, 25 barils do do, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé. 15 juin

EN débarquement du navire Claiborne, et à vendre par le soussigné—30 barriques vin blanc Haut Sauterne. 50 tierçons do. PAUL LACROIX, 13 Toulouse. 3juil

B. TALAMON, Seul agent des Eaux-de-Vie de la marque H. SUTTON. RUE ROYALE, Nos. 182 & 186. 28juin—3m.

744,000 CIGARES de la Havane, savoir: Regalias, Conchas, Imperiales, Militares, Panetelas, Londres, Cilindrados, Trabucos, Damas, Cazadores, etc., etc., des marques les plus renommées, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr., 34, Gravier. 5 av

CIGARETTES DE LA HAVANE—8 caisses de cigarettes de la Havane de plusieurs marques, en débarquement du brick Adams Gray de la Havane et à vendre par D. BORNIO, Jr., 34 Gravier.

BOTTES & SOULIERS—100 caisses bottes et souliers, en débarquement du navire [illegible], à vendre par JOHN M. GOULD.

Avis aux maisons de commission. Grands Bureaux à Louer. LES étages supérieurs du Planters' Hotel, rue du Canal, dans un des meilleurs quartiers d'affaires, ayant des salles très spacieuses et convenables pour des maisons de commission. A louer par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal. 6n

Appareil gazogène à l'usage des familles. LE seul approuvé par l'Académie de Médecine pour faire soi-même instantanément eaux de seltz, de Vichy, limonades gazeuses, vins mousseux, soda water, &c., à vendre par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal. 12 mai

INDIGO de Guatemala—5 surons indigo de Guatemala, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20 Vieille Levée. 21 juil

SUCRE clarifié—60 tierçons sucre clarifié, prime à vendre par BERNARD TURPIN, No 20 Vieille Levée. 20 juil

40 DOUZAINES fromages de Hollande, 20 meules do do de Gruyère, 12 do do do Roquefort, 25 do do do Pate grasse, 50 douzaines do do Neufchâtel, 24 boites fromage Stillton, 200 do beurre de Goshen, 100 pots beurre de Prevalaie, reçus dernièrement en parfait état et à vendre par FERBOS FRERES, Nos 247 et 249 Royale encoignure Dumaine. 20 juil

DIVERS—25 caisses pruneaux très petit modèle; 25 caisses vinaigre à l'estragon, 50 caisses fruits à l'eau de vie, 25 do do au noyau; 10 do fruits au jus, 50 do olives amélaux; 5 do olives farcies, 100 do saucissons assorties, 10 do anchois à l'huile, à vendre par FERBOS FRERES, 247 et 249, Royale enc. Dumaine. 6n

SALAISONS—100 douzaines salaisons anglaises; 40 do de Worcestershire sauce, 4 do saumon d'Ecosse, 100 do bierre d'Ecosse, 50 do porter de Londres, à vendre par FERBOS FRERES, 247 et 249 Royale enc. Dumaine. 20 juil

CIGARES de la Havane—1,000,000 des meilleures marques, Imperiales, Castones, Regalias, Media Regalias, Londres, Panetelas, Prensados, Militares etc. Le tout d'importation directe et garantie véritable, en magasin et en débarquement du brick Mount Vernon, à vendre à des conditions libérales par DELVAILLE & MORENO, Importeurs de produits de la Havane, 36, Vieille Levée. 20 juil

TABAC de la Vuelta—170 balles pour capes et tripes. AMANDES—90 sacs à coques douces. AMANDES—80 caisses et 270 demi caisses sans coques. CACAO de Guayaquil—25 sacs. CITRONS de Palerme—240 caisses, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins. 20 juil

Briques à feu Anglaises. 10,000 BRIQUES à feu, en débarquement du navire Kate Howe, de Liverpool, et à vendre par B. NAUTRE, 25, rue Condé. 23 juil—1m

SAUCES anglaises—100 doux. de Crosse et Blackwell, assorties, 50 doux. de Worcestershire, à vendre par O. VALETON, 25, Tchoupitoulas. 22 juil

FROMAGE Suisse—24 fromages dans du lin, article supérieur, à vendre par O. VALETON, 25, Tchoupitoulas. 22 juil

VIN en caisses—300 caisses St-Julien, [illegible] à vendre par O. VALETON, 25, Tchoupitoulas.

RHUM Jamaïque—10 poinçons [illegible] de la douane à vendre par O. VALETON.

[illegible]

CHAMPAGNE H. H. SCHERER, Mousseux grande et demi bouteilles reçu par la barque John Carver, de Boston, en magasin et à vendre par J. B. PREAU & CO., 33, rue Gravier.

VIN rouge—40 caisses vin rouge St Estèphe, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juil

BOUTEILLES—15 balles de 30,000 chaque bouchons, [illegible] bouchons do fin, 4 balles de 15,000 douzaines chaque bouchons do fin, 4 balles de 15000 chaque bouchons eaux minérales, 3 balles de 5000 chaque bouchons à dame-jeannes gros, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juillet

VIN—60 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire, 10 barriques vin de Bordeaux pour familles, 12 barriques vin vieux de Ste Marguerite, 10 barils vin vieux pour familles, 15 barils vin blanc Haut Sauterne. A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juil

BOUTEILLES—100 paniers bouteilles noires 24 onces, 25 paniers bouteilles blanches à liqueurs, 15 paniers cruchons à Curaçao, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juil

VERMOUTH—140 caisses vermouth de Lo Noilly fils & Co., à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juil

VIN muscat—40 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 23 juil

VIN BLANC—100 barils vin blanc en débarquement du navire Oldenburgh, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30, Vieille Levée. 23 juil

VIN—50 barils vin blanc Haut Sauterne, en débarquement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, 60, Magasins. 23 juil

80 barriques vin rouge St-Julien, en débarquement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 23 juil

EN débarquement de la barque Oldenburgh, venant de Bordeaux, 10 demi-pipes eau-de-vie J. J. Dupuy, 20 quarts do do, 60 barriques vin rouge, 12 do do Deyrie Margaux, 12 demi-barriques do do do, 35 do vin blanc, 350 caisses vin rouge Ch. Leoville, St Julien, Ch Latour, Ch. St Emilion, Deyrie Margaux, Cantenac, Ch. Lafitte, St-Estèphe, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis. 23 juil

EN débarquement de la barque Oldenburgh et à vendre par le soussigné, 60 barriques vin rouge St Estèphe, 25 do vieux Médoc supérieur, 40 barils très vieux Haut-Sauterne supérieur, 100 caisses de do do 1849. JOS. LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse. 23 juil

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux: 272 barriques vin rouge; 200 barils vin blanc; 243 caisses vin rouge; 58 do vin blanc; 25 barriques do; 20 demi barriques vin blanc 1848; 105 caisses absinthe Suchard, Brunéton & Co; 31 do vin Tochey do. CHARLES CAVAROC. 20 juil

RAISINS de Malaga—250 caisses raisins M. R. en bon ordre, 150 caisses raisins M. R., L. par couches, en bon état, en débarquement, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 23 jt

Steamship Benj. Franklin. LES soussignés viennent de recevoir par le steamer Ben Franklin un nouvel assortiment de marchandises de saison, achetées à des conditions très avantageuses, et qu'ils offrent en vente aujourd'hui à 50 pour 100 au-dessous des prix ordinaires. Parmi ces marchandises se trouvent, savoir: Mousselines imprimées, bon teint, 12 1/2 cts; Jaconat français, 20 cts; Barège imprimé, 18 3/4 cts; Indienne anglaise, bon teint, 10 cts; Ginghams avec garniture amazone, 12 1/2 c.; Organdis do do, 12 1/2 c.; Batiste d'Ecosse, rayée et à carreaux, 15 c.; Mitaines brodées, Gants de fil noir, à 25 cts la paire, Bas de fil d'Ecosse, Bas de soie écrue, pour l'été, Bas à jour, etc., etc., etc. Une grande quantité de Brodequins et applications, etc. P. & E. REILLY & Co., Encoignure Royale et Canal. 17 juin

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée. UN dividende de [illegible] pour cent sera payé immédiatement aux actionnaires sur leurs reçus. Par ordre de la direction, F. J. FORSTALL, Secrétaire. 21 juillet

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Nouvelle Orléans, le 15 juillet 1852. A une assemblée de la Direction, tenue ce jour, les préambules et résolutions suivantes ont été adoptés: Attendu que cette compagnie a accepté de la ville de la Nouvelle-Orléans une souscription, son bond [illegible]... payable en six quotités annuelles, et attendu qu'il est désirable de faire un appel pour les [illegible]... Résolu, Que les souscripteurs au fond capital de cette compagnie qui auront déclaré, avant le 22 juil [illegible]... M. O'NORTON, Président pro tem. 17 juil—6 BENJ. FLANDERS, Secrétaire.

AUX CONTRACTEURS DE CHEMINS DE FER. DES propositions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie jusqu'au 1er lundi de septembre prochain, au bureau de la compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, No 47 Commercial Place, pour les travaux suivants... [illegible] ... Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie à la Nouvelle-Orléans ... N. B.—Des propositions seront aussi reçues entre le 1er septembre et le 1er lundi d'octobre prochain pour la construction ... JAMES ROBB, président. 10 juil—au 6 sep. JOHN CALHOUN, secrétaire.